



Récupérer les heures de travail non effectuées

Par **Celia14700**, le **24/07/2023** à **13:06**

Bonjour,

Je suis représentante du personnel, la société vient de mettre en place une nouvelle règle. Nous fonctionnons sous forme de rendez-vous d'une heure avec les clients. Pour combler les annulations de dernière minute (qui font que nous ne faisons pas toujours nos 35h), la société a décidé d'ouvrir notre emploi du temps avec des horaires plus larges afin de combler les jours où notre emploi du temps ne serait pas rempli. La société est-elle en règle sur ce sujet ? (C'est à dire que notre emploi du temps pourrait être ouvert sur 40h par exemple, sans forcément être rempli mais payés toujours sous un contrat de 35h). Si des heures supplémentaires sont effectuées, elles seront payés ou récupérées au choix de la société. Peuvent-ils imposer de les récupérer ?